



BADMINTON REUNION

Ligue de la Réunion de Badminton REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL PAR EQUIPES Saison 2022/2023

À valider le 10/09/2022 par le CD de la ligue

Mails de contacts:

- Ligue de la Réunion de Badminton : championnatreunion@gmail.com
- Commission Régionale Interclubs : raoul.logan@gmail.com

**Règlement du Championnat Régional de badminton par équipes
Saison 2022-2023 - Ligue de la Réunion**

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. GENERALITES..... | 3 |
| 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION | 3 |
| 3. INSCRIPTION DES EQUIPES / FORFAIT DES EQUIPES | 4 |
| 4. MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT ET OBLIGATIONS DES EQUIPES | 5 |
| 5. COMPOSITION DES EQUIPES..... | 5 |
| 6. QUALIFICATION DES JOUEURS..... | 6 |
| 7. ESTIMATION DE LA VALEUR DE L'EQUIPE D'UN CLUB..... | 6 |
| 8. HIERARCHIE DES JOUEURS..... | 7 |
| 9. JOUEURS TITULAIRES | 7 |
| 10. JOUEURS MUTES..... | 7 |
| 11. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR..... | 7 |
| 12. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS | 8 |
| 13. NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE..... | 8 |
| 14. FORFAIT SUR UN MATCH | 9 |
| 15. BAREME DES POINTS PAR MATCH..... | 10 |
| 16. BAREME DES POINTS PAR RENCONTRE | 10 |
| 17. ARBITRAGE – JUGE ARBITRE | 10 |
| 18. MODALITES DE CLASSEMENT LORS DE LA SAISON REGULIERE- MONTEES ET DESCENTES..... | 11 |
| 19. FORFAITS, SANCTIONS, PENALITES | 11 |
| 20. COMMUNICATION DES RESULTATS..... | 12 |
| 21. TROPHEE | 12 |
| 22. RESERVES ET RECLAMATIONS..... | 13 |
| 23. PENALITES ET RECOURS | 13 |
| 24. CONCLUSION..... | 14 |
| 25. FORMULAIRES et ANNEXES..... | 14 |

**Règlement du Championnat Régional de badminton par équipes
Saison 2022-2023 - Ligue de la Réunion**

1. GENERALITES

- 1.1.** Le Championnat de la Réunion Interclubs oppose les équipes des clubs affiliés à la LNBR. Il comporte trois divisions :
- a). Une division **ELITE (D1)**, constituée d'une poule unique des meilleures équipes du championnat.
 - b). Une division **EXCELLENCE (D2)**, constituée de deux poules réparties par zones.
 - c). Une division **PROMOTION (D3)**, constituée de deux poules réparties par zones.
- Toutefois, la constitution d'une division est fonction du nombre d'équipes inscrites !
- 1.2.** La compétition se déroulera en matchs aller-retour, et débutera le dimanche 09 octobre 2022. Les autres dates de rencontres sont définies dans le calendrier de la Ligue (J2 : 11 décembre 2022 ; J3 : 05 mars 2023 ; J4 : 2 avril 2023, J5 : 14 mai 2023).
- 1.3.** Les journées du championnat se déroulent le dimanche, les clubs seront invités par le club qui accueille les rencontres de la poule (voir planning des rencontres).
- 1.4.** Une journée voit chaque équipe disputer 1, 2 ou 3 rencontres, respectant le maximum de 8 matchs par jour par joueur et avant 19h (pour les joueurs mineurs).
- 1.5.** A l'issue de la dernière journée, l'équipe championne de la Réunion sera déterminée ainsi que le classement de chaque équipe.
- 1.6.** Une personne formée GEO+ULC de l'équipe technique régionale (ETR) est chargée de la gestion du championnat de la Réunion interclubs en collaboration avec le juge-arbitre. Cette commission, dans la limite de la délégation qui lui est ainsi accordée, prend toutes les décisions utiles à la gestion quotidienne du championnat dans le cadre du présent règlement. Elle procède notamment à la gestion des inscriptions, de la qualification des joueurs et du calendrier.
- 1.7.** Le GEO envoie les résultats à l'issue de chaque phase.
- 1.8.** Pour les équipes ayant des joueurs de série « N », tous les matchs se dérouleront avec des volants « plume », homologué ELITE par la FFBad. Pour les autres équipes, tous les matchs se dérouleront avec des volants « plume », homologué STANDARD ou ELITE par la FFBad.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 2.1.** Les équipes doivent appartenir à des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton via la Ligue de Réunion de Badminton.

Règlement du Championnat Régional de badminton par équipes
Saison 2022-2023 - Ligue de la Réunion

- 2.2.** Chaque équipe doit être inscrite en début de saison et avoir acquitté les frais d'inscription au plus tard le 24 septembre 2022 à minuit (Heure de la Réunion).
- 2.3.** Chaque équipe sera composée de joueuses et joueurs uniquement licenciés dans le club et titulaire d'une licence compétition. Le joueur doit être licencié (licence demandée et validée par la ligue). Les joueurs étant dans la liste en attente de paiement à la ligue ne pourront pas jouer tant que la ligue n'a pas validé le paiement.
- 2.4.** Seuls sont autorisés à participer, les joueurs de la catégorie « Senior » et « Vétéran » ainsi que les catégories : « Junior », « Cadet ». Les catégories d'âge saison 2022/2023 : - vétérans : né(e)s avant 1983, - seniors : né(e)s entre 1983 (inclus) et 2004 (inclus), - juniors : né(e)s en 2005 et 2006, - cadets : né(e)s en 2007 et 2008
- 2.5.** Les joueurs étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ ou non autorisés ne peuvent pas jouer avant régularisation de leur situation.
- 2.6.** Les joueurs mutés
Lors d'une rencontre, une équipe ne peut faire participer plus de 2 joueurs mutés.

3. INSCRIPTION DES EQUIPES / FORFAIT DES EQUIPES

La fiche d'inscription pour chaque équipe doit impérativement mentionner les noms, adresses et téléphones et emails des responsables du club et du capitaine. La fiche d'inscription devra obligatoirement être envoyée par mail au secrétariat de la ligue. championnatreunion@gmail.com

- 3.1.** Ce dossier comprendra:
- **Le formulaire d'engagement (F1),**
 - **Le formulaire de déclaration d'équipe (F2)**
- et doit être accompagné d'un versement selon les modalités particulières mises en place (article 4.1.) représentant le montant de ses droits d'engagement définis par le présent règlement.
- 3.2.** En cas de dossier incomplet, aucun délai supplémentaire n'est accordé ; L'équipe est considérée comme non engagée.
Chaque club pourra inscrire autant d'équipes qu'il souhaite.
- 3.3.** Dans l'hypothèse où une équipe dont l'inscription a été validée, déclare forfait avant le début du championnat :
- Si la composition des poules du championnat n'est pas encore officialisée, son inscription est retirée. Les droits d'engagement ne sont pas remboursés.
 - Si la composition des poules du championnat est officialisée et que le championnat n'a pas débuté, toutes les rencontres de l'équipe pendant la phase de poule sont considérées comme perdues par forfait. Elle est passible d'une amende pour désistement tardif ainsi que d'une pénalité sportive : interdiction pour une saison de participer au

Règlement du Championnat Régional de badminton par équipes
Saison 2022-2023 - Ligue de la Réunion

championnat Interclub. Les droits d'engagement ne sont pas remboursés. L'équipe forfait n'est pas remplacée.

- 3.4.** Si le championnat a débuté, l'équipe ne peut se désister. Une amende de 200€ pour forfait général, lui est infligée. Le club est passible d'une pénalité sportive. Les droits d'engagement ne sont pas remboursés. L'équipe forfait n'est pas remplacée.

4. MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT ET OBLIGATIONS DES EQUIPES

- 4.1.** Le montant des droits d'engagement sont définis annuellement par décision du conseil d'administration. Ils s'élèvent à 100 € par équipe.

Le règlement et l'inscription doivent parvenir au siège de la LNBR au plus tard le samedi 24 septembre 2022.

Adresse : **LNBR Maison des Sports**
20, route Philibert Tsiiranana
97490 Saint Clotilde

La priorité au paiement par virement (Coordonnées bancaires en annexe) et en second option par chèque à l'adresse ci-dessus.

Chaque club en division ELITE doit INSCRIRE un ou plusieurs arbitres. Les arbitres stagiaires sont autorisés. Pour les divisions EXCELLENCE et PROMOTION, les arbitres ne sont pas obligatoires.

- 4.2.** En cas d'impossibilité de présenter un arbitre, l'équipe pourra demander à un autre arbitre d'officier pour son équipe.

5. COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes peuvent être composées de joueurs cadets, juniors, seniors ou vétérans, validés sur Poona.

- 5.1.** Chaque équipe ELITE, EXCELLENCE, PROMOTION doit être composée :
- de 3 joueurs et de 2 joueuses, au minimum ;
 - de 6 joueurs et de 4 joueuses, au maximum ;

Les équipes peuvent rajouter des joueurs en cours de saison pendant du 01 janvier au 31 janvier 2023 en informant le responsable du championnat à l'adresse championnatreunion@gmail.com

- 5.2.** Le timing officiel d'une rencontre est le suivant :
- H -1 h : La feuille de présence complétée est remise au JA.
 - 50 minutes avant le début de la rencontre, les joueurs viennent signer la feuille de présence en présentant leur pièce d'identité au JA.
 - 30 min avant le début de la rencontre tous les joueurs devront avoir signés et être présents dans le gymnase sinon ils ne pourront pas prendre part à la rencontre.
 - 20 min avant le début de la rencontre, les capitaines remettent la feuille de composition d'équipe au JA.

**Règlement du Championnat Régional de badminton par équipes
Saison 2022-2023 - Ligue de la Réunion**

- 15 min avant le début de la rencontre, le JA fait son briefing avec tous les capitaines et remet les feuilles de présence adverse.
- L'ordre des matchs est déterminé par le JA après que chaque équipe ait rendu sa déclaration.

6. QUALIFICATION DES JOUEURS

6.1. Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit être en règle le jour de la rencontre de son équipe, à savoir :

- être licencié dans la saison en cours dans le club engagé.
- être autorisé à jouer en compétition ;
- avoir sa licence validée sur Poona ;
- avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation* pour la saison en cours ;
- ne pas être soumis à une carence sportive

7. ESTIMATION DE LA VALEUR DE L'EQUIPE D'UN CLUB

7.1. Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe.

7.2. Pour une paire de double, le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée.

7.3. Les trois joueurs les mieux classés et des deux joueuses les mieux classées.

7.4. Le classement à prendre en compte pour chaque joueur (se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé(e).

7.5. Les équipes seront évaluées par le poids des joueurs qui les constituent (art 7.1), à la date limite de l'inscription de l'équipe !

| Classement Poona | Nombre de Points | Classement Poona | Nombre de Points |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| N1 | 200 points | R6 | 60 points |
| N2 | 160 points | D7 | 40 points |
| | | D8 | 30 points |
| N3 | 130 points | D9 | 20 points |
| R4 | 100 points | P10 | 10 points |
| | | P11 | 6 points |
| R5 | 80 points | P12 | 3 points |

**Règlement du Championnat Régional de badminton par équipes
Saison 2022-2023 - Ligue de la Réunion**

- 7.6.** Toute équipe ayant **un poids supérieur à 200 points** participera à la division **ELITE**
- 7.7.** Toute équipe ayant **un poids supérieur à 50 points et égale ou inférieure à 200 pts**, participera à la division **EXCELLENCE**.
- 7.8.** Toute équipe ayant **un poids égal ou inférieur à 50 points**, participera à la division **PROMOTION**.
- 7.9.** Ces barèmes, (articles 7.5 à 7.7) sont donnés à titre indicatif. Chaque division ne pourra pas comprendre plus de 13 équipes et moins de 5 équipes. Le responsable de la compétition se réserve le droit de reverser les équipes dans les divisions inférieures ou supérieures si le nombre d'équipes par division est trop inégal, en regardant le classement des équipes selon leur nombre de points.

8. HIERARCHIE DES JOUEURS

- 8.1.** La hiérarchie des joueurs en simple est établie selon le classement fédéral, le CPPH du jeudi de la semaine précédant la journée (dimanche -8 jours).
- 8.2.** Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur sont définis par la base du classement qui est consultable sur Poonna.
- 8.3.** A classement égal, le capitaine a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires.

9. JOUEURS TITULAIRES

- 9.1.** Un joueur ayant participé à au moins une rencontre de la saison régulière dans une équipe de son club ne peut plus être aligné au cours de la même saison dans aucune autre équipe de son club ou d'un autre club.

10. JOUEURS MUTES

- 10.1.** L'équipe engagée ne peut pas comptée plus de 2 joueurs mutés.

*Est considéré comme muté un joueur qui était dans un club différent l'année précédente.

11. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

- 11.1.** Un joueur inscrit sur la feuille de rencontre ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match) peut être remplacé. Le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé.

**Règlement du Championnat Régional de badminton par équipes
Saison 2022-2023 - Ligue de la Réunion**

- 11.2.** Le remplaçant (du simple ou du double) doit figurer sur la déclaration d'équipe, avant le match.
- 11.3.** Le remplacement doit respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre (article 12.2).
- 11.4.** Le remplacement doit respecter la hiérarchie des matchs (article 13.3). Cependant, si aucun des deux matchs de la rencontre n'a été joué, le JA peut autoriser l'inversion des joueurs (en simple) ou (en double) pour respecter la hiérarchie des matchs.
- 11.5.** Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

12. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

- 12.1.** Il est souhaitable que pendant les rencontres du championnat, le nom ou le sigle du club ou le nom de la ville soient visibles dans le dos de tous les maillots des joueurs.
- 12.2.** Si les noms des joueurs sont précisés, ils doivent respecter strictement la réglementation en vigueur.
- 12.3.** Pour une rencontre, il est souhaitable que tous les joueurs d'une équipe portent des maillots identiques à l'effigie de leur club.
- 12.4.** Tous les joueurs (ses) de l'équipe doivent porter une tenue correcte de badminton qui respectent la réglementation en vigueur.
- 12.5.** Les mentions publicitaires éventuelles sur tous les équipements doivent respecter strictement la réglementation en vigueur.

13. NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE

- 13.1.** Chaque rencontre **ELITE, EXCELLENCE et PROMOTION** de la saison régulière consiste en **6 matchs**, à savoir :
- 2 Simple Hommes
 - 1 Simple Dame
 - 1 Double Homme
 - 1 Double Dame
 - 1 Double Mixte
- 13.2.** Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs, ni deux matchs dans la même discipline.

**Règlement du Championnat Régional de badminton par équipes
Saison 2022-2023 - Ligue de la Réunion**

- 13.3.** L'ordre des matchs pourra se faire de façon suivante :
- **DMX, SH1, SH2, DD, DH et SD**
mais reste à l'appréciation du JA.
- 13.4.** Pour chaque rencontre, **1 terrain minimum** sera mis à disposition.
- 13.5.** L'ordre des rencontres, **sera effectué par le responsable** de la compétition et le juge arbitre.
- 13.6.** Le tirage au sort **sera effectué par le GEO de la compétition avec le Juge Arbitre** de la compétition.

14. FORFAIT SUR UN MATCH

- 14.1.** Un forfait est assimilé à une défaite sur le **score de 21/0 - 21/0**. Il est comptabilisé en ce sens selon les modalités de *l'article 14.1*.
- 14.2.** Est considéré comme **match perdu par forfait** :
- Un match non joué
 - Un match joué **par un joueur non qualifié pour jouer** (*articles 6, 7, 8,, 9, 10 et 11*)
 - Un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et SH2 ont été inversés).
- 14.3.** En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs
(ex : un forfait en simple hommes se fait sur le second simple).
- 14.4.** En plus de cette défaite sur le match, l'équipe est sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :
- Pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre) ;
 - Pour chaque erreur de hiérarchie.
 - Pour chaque match joué par un joueur reconnu non licencié sur Poona.

Ce(s) point(s) est (sont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini à l'article 15.

- 14.5.** Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à trois, même si le nombre d'infraction est supérieur.
- 14.6.** Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

**Règlement du Championnat Régional de badminton par équipes
Saison 2022-2023 - Ligue de la Réunion**

15. BAREME DES POINTS PAR MATCH

15.1. Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus, qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- **Match gagné +1 point**
- **Match perdu 0 point**
- **Match forfait -1 point**

15.2. Lors de la saison régulière, tous les matchs doivent être joués.

16. BAREME DES POINTS PAR RENCONTRE

16.1. Les rencontres devront se dérouler selon le planning des rencontres.

16.2. Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- **Victoire : + 2 points**
- **Nul : + 1 point**
- **Défaite : 0 point**
- **Forfait : - 1 point**

16.3. Le résultat sur une rencontre perdue par forfait est de 0-6.

17. ARBITRAGE – JUGE ARBITRE

17.1. La compétition sera supervisée par le juge arbitre et gérée par une personne formée GEO.

17.2. Les matchs **ELITES** seront arbitrés par les arbitres des équipes présentes.

17.3. Au moment de son inscription,

- L'arbitre doit être au minimum de grade stagiaire et licencié à la date d'activité.
- Le juge-arbitre est désigné par la CLOT.
- Les indemnités, les frais de déplacement sont à la charge des clubs concernant les arbitres durant toute la saison.

17.4. Les équipes fournissent pour chaque journée, à domicile et en déplacement :

- Un arbitre au minimum stagiaire ;

17.5. Si un club ne possède pas d'arbitre, il pourra faire une demande directement auprès d'un officiel technique libre de tout engagement.

**Règlement du Championnat Régional de badminton par équipes
Saison 2022-2023 - Ligue de la Réunion**

17.6. L'arbitre du club doit officier avec la tenue réglementaire des arbitres FFBad. Il ne doit avoir comme seule et unique fonction sur le seul créneau de rencontre que l'arbitrage. Il ne peut être en aucun cas joueur, capitaine, conseiller, kinésithérapeute ou toute autre fonction non relative à l'arbitrage.

17.7. Le club ne parvenant pas à fournir un arbitre sur la rencontre se verra pénalisé de 35 euros par rencontre. Cela s'applique à la division ELITE uniquement.

17.8. La ligue prendra en charge les frais du juge arbitre qui a l'obligation d'être présent sur chaque journée.

18. MODALITES DE CLASSEMENT LORS DE LA SAISON REGULIERE- MONTEES ET DESCENTES

18.1. Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

18.2. S'il y a égalité entre plusieurs équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

18.3. Si l'égalité persiste entre plusieurs équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

18.4. Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

18.5. Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.

18.6. En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

18.7. A l'issue du championnat, l'équipe qui termine en tête du classement, sera déclarée championne de sa division.

19. FORFAITS, SANCTIONS, PENALITES

19.1. Tout joueur disqualifié par le Juge-Arbitre ne peut plus jouer. Le remplacement de ce joueur n'est pas autorisé. Le joueur concerné se voit appliquer la procédure disciplinaire prévue par le règlement relatif aux cartons, notamment la suspension à titre conservatoire jusqu'à décision de l'instance disciplinaire.

**Règlement du Championnat Régional de badminton par équipes
Saison 2022-2023 - Ligue de la Réunion**

- 19.2.** Le Juge-arbitre peut dans son rapport demander à la CLOT et au responsable de la compétition de prendre des pénalités sportives contre une équipe ne respectant pas les règlements applicables.
- 19.3.** Il peut également proposer à l'instance compétente l'ouverture de poursuites disciplinaires contre un joueur, un entraîneur ou un conseiller, une équipe, un club, un officiel Technique ou un autre licencié ayant commis des infractions susceptibles d'entraîner de telles poursuites, par exemple à l'égard d'une équipe ayant concédé des matchs, par forfait ou non, dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe, pour non-respect d'un code de conduite ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.
- 19.4.** Joueurs sans licence et/ou suspendus et/ou non autorisés
Pour tout match effectué par une joueuse ou un joueur non licencié au moment de la rencontre ou étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisé alors les matchs sont déclarés perdus.
- 19.5.** Toute équipe de division ELITE ne présentant pas d'arbitre lors d'une rencontre de championnat Interclubs sera sanctionnée d'une amende de 35 € à verser à la ligue de Badminton Réunion

20. COMMUNICATION DES RESULTATS

- 20.1.** L'organisateur de la rencontre **est chargé de transmettre ou d'envoyer le dossier au juge arbitre de la compétition** ou aux référents de catégories, se composant de :
- Feuille de déclaration d'équipe (Formulaire 2)
 - Feuille de composition d'équipe (Formulaire 3)
 - Feuille de rencontre (Formulaire 4).
- 20.2.** **L'envoi, de ce dossier** peut se faire par courrier électronique, à l'adresse mail à : championnatreunion@gmail.com **avec accusé de lecture**, prouvant la date de réception, **AU PLUS TARD 1 SEMAINE APRES LA RENCONTRE.**
- 20.3.** Les feuilles de matchs sont conservées par le responsable de la compétition jusqu'à l'homologation des résultats sur Poona.

21. TROPHEE

- 21.1.** L'équipe qui se classera première du Championnat « ELITE » remporte le titre de **Champion de la Réunion Interclubs ELITE (D1)**. La LNBR lui remettra un bon d'achat d'une valeur de 40 % du montant des inscriptions aux interclubs seniors + 1 trophée que l'équipe devra faire graver et qui sera remis en jeu chaque année.
- 21.2.** L'équipe qui se classera première du Championnat « EXCELLENCE » remporte le titre de **Champion de la Réunion Interclubs EXCELLENCE (D2)**. La LNBR lui remettra un bon

**Règlement du Championnat Régional de badminton par équipes
Saison 2022-2023 - Ligue de la Réunion**

d'achat d'une valeur de 25 % du montant des inscriptions aux interclubs seniors + 1 trophée que l'équipe devra faire graver et qui sera remis en jeu chaque année.

- 21.3.** L'équipe qui se classera première du Championnat « PROMOTION » remporte le titre de **Champion de la Réunion Interclubs PROMOTION (D3)**. La LNBR lui remettra un bon d'achat d'une valeur de 15 % du montant des inscriptions aux interclubs seniors + 1 trophée que l'équipe devra faire graver et qui sera remis en jeu chaque année.

22. RESERVES ET RECLAMATIONS

- 22.1.** Les réserves éventuelles portant **sur des faits révélés pendant la rencontre** doivent, sous peine de nullité, être signalées au moment où l'infraction supposée est commise, notées sur la feuille de rencontre et présentées sur le formulaire prévu à cet effet (Formulaire 5). Elles doivent être confirmées dans les cinq jours par courrier adressé à l'organisateur, avec accusé de réception, prouvant la date de réception à :

LNBR Maison des Sports
20, route Philibert Tsiiranana
97490 St Clotilde
SAINT DENIS

Ou par mail à : championnatreunion@gmail.com

- 22.2.** Les réclamations résultant d'un fait révélé ultérieurement doivent être adressées par courrier postale ou par courrier électronique au responsable de la compétition par tout moyen prouvant la date de réception, accompagnées du paiement d'une consignation d'un montant de 100 €. **Les réclamations reçues huit (8) jours après la date des incidents en cause seront déclarées irrecevables.**
- 22.3.** Une commission statue en première instance avec le JA de la compétition, dans les quinze jours suivant la réception de la lettre de confirmation de la réserve ou de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la commission, le paiement de consignation est remboursé.

23. PENALITES ET RECOURS

- 23.1.** La CLOT homologue les rencontres. A l'issue de chaque rencontre, les décisions du responsable de la compétition prononçant les pénalités sportives en application des articles précédents sont notifiées à chaque club sanctionné, par courrier adressé par tout moyen prouvant la date de réception.
- 23.2.** En cas de contestation formulée au responsable, celle-ci réunit les membres de la commission pour statuer sur la décision à prendre en fonction de la problématique.

**Règlement du Championnat Régional de badminton par équipes
Saison 2022-2023 - Ligue de la Réunion**

24. CONCLUSION

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra directement sanctionner. Si un événement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur. Toute réclamation sera à faire auprès de la commission litige du comité. Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement. Ce règlement annule et remplace tous les précédents. Il sera présenté par la commission championnat interclubs du 10 septembre 2022 qui l'avalisera.

LNBR Maison des Sports
20, route Philibert Tsiiranana
97490 St Clotilde
SAINT DENIS

25. FORMULAIRES et ANNEXES

25.1. Formulaires

- Formulaire 1 : Engagement
- Formulaire 2 : Déclaration d'équipe
- Formulaire 3 : Composition d'équipe (Elites, Excellence et Promotion)
- Formulaire 4 : Feuille de rencontre (Elite, Excellence et Promotion)
- Formulaire 5 : Réserve présentée par une équipe interclubs

25.2. Annexes

- Annexe 1 : Autorisation parentale pour les mineurs
- Annexe 2 : Règlement Fédéral des Mutations
- Annexe 3 : Planning des rencontres (Transmis suite à la constitution des divisions et au tirage au sort)

En vous souhaitant une bonne compétition !